U- 4283

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

X (1) Communauté française

O (1) Libre confessionnel

O (1) Provinces et communes

O (1) Libre non confessionnel L 12/03/08

Identité du responsable pour le réseau : Jean STEENSELS.

Président du Conseil de Coordination

Date et signature :

2. Intitulé de l'unité de formation :

BASES D' UNE CUISINE ASIATIQUE

CODE DE L'U.F 451109 U 11E2 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 401

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe nº 1

de 1 page

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe nº

de 1 page

5. Classement de l'unité de formation :

O (1) Enseignement secondaire de :

x (1) transition

O (1) qualification

du degré:

X (1) inférieur

O (1) supérieur

O (1) Enseignement supérieur de type court

O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur				
Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur		
Technique	0	Technique	0	
Economique	0	Economique	0	
Paramédical	0	Paramédical	0	
Social	0	Social	0	
Pédagogique	0	Pédagogique	0	
Agricole	0	Agricole	0	
Maritime	0	Maritime	0	

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel: O (1) oui x (2) non

7. Constitution des groupes ou regroupement :

Repris en annexe nº

de 1 page

8. Programme du (des) cours :

Repris en annexe n°

de 1 page

9. Capacités terminales :

Reprises en annexe nº

de 1 page

10. Chargé(s) de cours :

Repris en annexe nº

de 1 page

(1) Cocher la mention utile

- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation: 451105U MAEZ	Code du domaine de formation : 401

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum:

1. <u>Dénomination du (des) cours</u>	Classement du(des) cours	Code U	<u>Nombre de</u> <u>périodes</u>
Législation, hygiène	CT	B	2
Technologie de la cuisine et des matières	CT	B	10
Pratique professionnelle	PP	L	36
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	12
		Total des périodes	60

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]:

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE

PAS D⁄Á¢CORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date: 25.04.08

Signature:

J. LEONARD Inspecteur chargé de la coordination du service d'Inspection.

- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
- (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
- (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

Annexe 1	Page 1

Date: mars 2008

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERES

L'unité de formation doit permettre à l'étudiant :

• d'acquérir des compétences techniques et pratiques de base dans une cuisine asiatique.

:

Annexe 2	Page: 1

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. CAPACITES

L'étudiant sera capable :

- de maîtriser les bases des techniques de cuisine en restauration;
- de savoir en reconnaître les qualités de composition et de fraîcheur des produits alimentaires de base ;
- de réaliser l'ensemble des opérations de préparation, notamment la vérification de la propreté des postes de travail et du matériel et d'en effectuer l'entretien si nécessaire ;
- d'appliquer les règles élémentaires d'hygiène professionnelle et les précautions à mettre en œuvre pour :
 - la manipulation et la conservation des matières premières utilisées en cuisine ;
 - les techniques de base indispensables à la réalisation de préparations simples ;
 - l'utilisation du matériel

2.2. TITRE POUVANT EN TENIR LIEU

Attestation de réussite de la 1ère UF cuisine d'une section restaurateur

Annexe 3	Page 1	

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière

Annexe 4 Page 1

4. PROGRAMME DU COURS

Au cours des diverses activités d'enseignement, l'étudiant sera capable de maîtriser les capacités suivantes :

1) en technologie:

- reconnaître et définir les qualités des différents produits utilisés dans une cuisine asiatique
- identifier et caractériser le matériel spécifique utilisé dans une cuisine asiatique
- restituer les schémas de mise en œuvre spécifiques.

2) en législation, hygiène.

-restituer les principes essentiels de législation et d'hygiène

3) en travaux pratiques et méthodes de travail en cuisine asiatique :

-en se conformant aux règles d'hygiène selon la législation en vigueur, en respectant les règles de sécurité,

- -appliquer les techniques de base d'une cuisine asiatique.
- -réaliser les découpes spécifiques des légumes, des fruits, des viandes du poisson, des crustacés.
- -mener la cuisson du riz en cuiseur vapeur.
- -conserver le riz cuit jusqu'à l'envoi.
- -appliquer aux préparations à bases de pâtes les cuissons vapeur ou à l'huile
- -préparer les différentes nouilles du trempage jusqu'à la cuisson.
- -maîtriser les cuissons rapides au wok ainsi que les techniques de cuisson spécifiques à la cuisine asiatique enseignée.
- -utiliser les différentes épices et aromates asiatiques ainsi que les produits spécifiques à la cuisine asiatique enseignée.

Annexe 5 Page 1

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable :

dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité,

- de commenter les différentes techniques de cuisson utilisées en cuisine asiatique ;
- de choisir le matériel nécessaire à la réalisation de la cuisine asiatique ; de mener à terme l'ensemble des opérations depuis la réception des produits jusqu'à la préparation de plats.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants:

- le degré de présentation du produit ;
- le degré des qualités organoleptiques ;
- la rapidité et l'habileté dans le processus d'exécution ;
- le sens de l'organisation;

Page 1 Annexe 6

6. CHARGE DE COURS:

Un enseignant ou un expert. Celui-ci devra justifier d'une expérience réelle dans la pratique de la cuisine asiatique enseignée.